

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 avril 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 mars 2026.

Étaient présents :

BEASSE-EGU Aristide
BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine

Étaient excusés et représentés :

LEBRETON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Patrice PARRÉ
VIDAL-BLANCHARD Audrey ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET

Secrétaire de séance : Séverine KUTER

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Désignation des membres du Comité Social Territorial (CST)

Vincent Magré expose :

Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance de dialogue social, issue de la fusion entre les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il doit être mis en place dans les collectivités de plus de 50 agents (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public).

Le CST est compétent pour étudier les questions relevant de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des ressources humaines de la collectivité. Il examine les sujets relatifs à l'ensemble du personnel de la collectivité, et pas seulement des fonctionnaires.

Il n'étudie pas les situations individuelles et est consulté en amont des prises de décision (arrêtés, délibérations, conventions, etc.) de l'assemblée délibérante ou de l'autorité territoriale.

Le CST est consulté sur :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels
- Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférant
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire
- Le rapport social unique
- Les plans de formation
- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service

- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux
- Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.

Le nombre de membres du collège des représentants de la commune ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité. Le nombre de représentants du personnel à La Haye Fouassière a été fixé à six (trois titulaires, trois suppléants)

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

VU le Code général des collectivités territoriales

Il est proposé au Conseil municipal les membres suivants : (3 titulaires / 3 suppléants)

- Titulaires :
 - Vincent MAGRÉ
 - Patrice CHOIMET
 - Audrey VIDAL-BLANCHARD
- Suppléants :
 - Séverine KUTER
 - Pierre NOBLET
 - Magalie DURAND-GUILLOIS

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la composition du collège des représentants de la collectivité comme suit :

- Titulaires :
 - Vincent MAGRÉ
 - Patrice CHOIMET
 - Audrey VIDAL-BLANCHARD
- Suppléants :
 - Séverine KUTER
 - Pierre NOBLET
 - Magalie DURAND-GUILLOIS

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 6

La Haye-Fouassière, le 02/04/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Séverine KUTER

